

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00450**

**AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE RUE PIERRE LOTI A SAINT-ETIENNE - ATTRIBUTION DU MANDAT D'ETUDE A CAP METROPOLE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 29 novembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160810-D20160045010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

### **AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE RUE PIERRE LOTI A SAINT-ETIENNE - ATTRIBUTION DU MANDAT D'ETUDE A CAP METROPOLE**

#### **Rappel du contexte général :**

Le projet de création d'une zone d'activité rue Pierre Loti à Saint-Etienne s'inscrit dans un vaste projet de rénovation urbaine (convention ANRU du 11 avril 2005) couvrant les quartiers Sud-Est de Saint-Etienne (quartiers Marandinière, Beaulieu, Montchovet et la Palle). La transformation de ces quartiers a été fortement engagée, avec un programme de plus de 50 millions d'euros de rénovations, de constructions et d'aménagements.

Les quartiers Sud-Est sont retenus dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Le périmètre du quartier prioritaire intègre les derniers grands fonciers disponibles que sont les secteurs de la Grande Marandinière et Pierre Loti. Reconnue comme projet d'intérêt régional, la poursuite de leur renouvellement urbain fera l'objet de financement de la part de l'ANRU et/ou de la Région.

Les secteurs de Grande Marandinière et de Pierre Loti, propriétés de la Ville de Saint-Etienne et de Métropole Habitat de Saint-Etienne (MHSE), dégagent de grands volumes fonciers disponibles à court terme. Ils doivent accueillir les dernières grandes opérations d'aménagement du périmètre ANRU, dans l'objectif de poursuivre la diversification des fonctions sur les volets habitat, services, équipements et commerces, tout en composant avec les atouts paysagers du site.

Chacun des deux secteurs a fait l'objet d'études qui ont permis de fixer des orientations plus précises quant au parti d'aménagement et aux vocations des secteurs : la création d'une zone d'activités artisanale et de services sur le secteur Pierre Loti et le développement d'un programme commercial de proximité et d'un quartier résidentiel sur le secteur Grande Marandinière.

Seul le secteur Pierre Loti a fait l'objet d'un transfert à la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Projet de Zone d'Activité rue Pierre Loti :**

Le secteur Pierre Loti a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2013/2015 sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Etienne. Cette étude, menée par le groupement TEKHNE / BIG BANG / SOBERCO / BERIM, a permis de définir un projet d'aménagement intégrant une approche environnementale, paysagère et architecturale.

Suite au transfert du projet à la Communauté Urbaine, l'accord cadre contacté en 2013, avec le groupement TEKHNE / BIG BANG / SOBERCO / BERIM, a fait l'objet d'un avenant de scission et de transfert, ainsi que le marché subséquent n°4 en cours associé au projet

Pierre Loti. Ces avenants ont été approuvés par la délibération du Bureau Communautaire du 28 avril 2016 et la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Etienne du 06 juin 2016.

Avant de passer à une phase opérationnelle, Saint-Etienne Métropole souhaite poursuivre et affiner techniquement les études précédentes en confiant à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une convention de mandat, le pilotage et le suivi des études urbaines et techniques préalables à l'aménagement du site.

Pour se faire, elle sollicite les services de la SPL Cap Métropole qui assurera sous la forme d'un mandat, le suivi et le rendu des études. L'objectif de ce mandat d'études porte sur :

- la mise au point d'un projet de maîtrise d'œuvre sur la base de l'AVP déjà validé ;
- le lancement et le suivi d'études spécifiques : étude géotechnique, étude foncière, diagnostic des réseaux ;
- l'examen de la faisabilité technique, économique et financière du projet ;
- la mise au point d'un permis d'aménager sur le périmètre de projet ;
- le suivi d'un dossier de déclaration au titre de la « Loi sur l'Eau » ;
- l'appui sur la définition du montage opérationnel et financier.

Les études à mener permettront d'affiner le projet d'aménagement ainsi que le montage opérationnel (juridique et financier) préalablement à la signature d'un traité de concession.

Le montant des honoraires forfaitaires de la SPL Cap Métropole pour la réalisation des missions décrites ci-dessus s'élève à 28 125 € HT dont 10 500 € HT de tranches optionnelles.

Par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses pour la réalisation des études est évalué à 120 141,25 € HT dont 41 325 € HT en tranches optionnelles. Ces dépenses comprennent notamment :

- le coût de l'étude d'aménagement (estimée à 80 141,25 € HT), dont :
  - le coût des études de DCE (estimées à 17 100 € HT) – Tranche Optionnelle 1 ;
  - le coût de l'élaboration du dossier loi sur l'eau (estimé à 5 800 € HT) – Tranche Optionnelle 2 ;
  - le coût de l'élaboration du dossier d'urbanisme opérationnel (estimé à 5 275 € HT) – Tranche Optionnelle 3 ;
  - le coût des prestations liées aux actions d'information et de concertation (estimées à 3 150 € HT) – Tranche Optionnelle 4 ;
- le coût de l'étude géotechnique (estimée à 15 000 € HT) ;
- le coût du diagnostic réseaux (estimé à 15 000 € HT) ;
- le coût de l'étude foncière (estimée à 10 000,00 € HT) – Tranche Optionnelle 5.

Le montant total du mandat (études et rémunération du mandataire) est de 148 266,25 € HT soit 177 919,50 € TTC.

Ce montant prévisionnel sera pris en charge par Saint-Etienne Métropole.

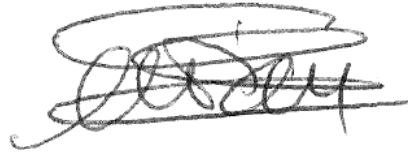
La convention de mandat est jointe au dossier et consultable sur demande au service Assemblées de Saint-Etienne Métropole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer un mandat d'études avec la SPL Cap Métropole pour la réalisation des études de faisabilité rue Pierre Loti à Saint-Etienne ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mandat correspondante ;**
- **autorise la SPL CAP Métropole, mandataire, à signer les marchés d'études et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de cette opération, au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 220 « études techniques d'aménagement sur sites en reconversion » du budget ECO de l'exercice 2016.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU